

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 19 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, le dix-neuf janvier, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Christophe HAWECKER, Michel HAENNIG et Daniel ROTHENFLUG, Conseillers Municipaux.

ABSENT avec EXCUSE : M. Vincent WERNER, Conseiller Municipal.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

M. Vincent WERNER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Bertrand MECHLER, Conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11/12/2009
- 2/ DGE 2010
- 3/ Gestion du personnel forestier par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller – principe de création d'un fonds de financement à compter du 1/01/2010
- 4/ Autorisation d'ester en justice
- 5/ Demande de don
- 6/ Divers

M. le Maire ouvre la séance à 20 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part de la procuration suivante :

- M. Werner, Conseiller, à M. Mechler, Conseiller.

Puis, il adresse ses remerciements :

- aux membres de l'Association Saint-Gilles, de la commission "cadre de vie", de la Chorale et de la Société de Musique "Espérance" ainsi qu'aux participants à la fête de Noël des moins-jeunes du 20/12/2009,
- à toutes les personnes qui ont participé à la préparation de la salle des fêtes à l'occasion de la réception du Nouvel An le 04/01/2010,
- à toutes les personnes bénévoles qui ont donné un coup de main au déneigement suite à l'épisode neigeux de ce début d'année et plus particulièrement à MM. Joël Fugler et Pierre Moschenross.

L'assemblée observe ensuite une minute de silence en hommage aux victimes du séisme en Haïti.

Il fait part enfin de la carte de remerciements émanant de :

- Mme M. Thérèse Zimmermann pour l'attention à l'occasion de son 90^e anniversaire,

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2009 :

Le Procès-Verbal de la séance du 11/12/2009 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : DGE 2010 :

Comme chaque année à pareille époque, la Préfecture du Haut-Rhin nous a adressé les catégories d'opérations subventionnables au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2010, avec dépôt des dossiers pour le 01 février 2010 au plus tard.

En priorité 2 de la DGE figure l'accessibilité extérieure des bâtiments publics existants pour toute personne à mobilité réduite et en priorité 5 l'éclairage public (systèmes d'économie d'énergie).

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer les deux dossiers suivants :

A / accessibilité extérieure du refuge du Sudel

Dans le cadre des futurs travaux au refuge du Sudel, est prévue l'accessibilité du refuge aux personnes à mobilité réduite. Les travaux sont estimés à 11.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour le dépôt du dossier au titre de la D.G.E. 2010,
- décide la réalisation de ces travaux,
- les crédits seront prévus au Budget Primitif 2010, article 231314.

B/ éclairage public de la rue Principale – 2^{ème} tranche

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Principale est prévu le renouvellement de l'éclairage public pour un montant de 68.544,45 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour le dépôt du dossier au titre de la D.G.E. 2010,
- décide la réalisation de ces travaux,
- les crédits seront prévus au Budget Primitif 2010, article 2315.

3° / POINT : GESTION DU PERSONNEL FORESTIER PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER (CCRG) – PRINCIPE DE CREATION D'UN FONDS DE FINANCEMENT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2010 :

Le bureau de la CCRG, dans sa séance du 28 juillet 2009, a procédé à une analyse prospective relative à la compétence «gestion du personnel forestier ». Cette réflexion, ainsi que les suites d'un contentieux qui a opposé la CCRG à un bûcheron ont mis en exergue un certain nombre de problématiques de financement de cette compétence principalement liées aux risques potentiels d'inaptitude physique du personnel forestier et à d'éventuels licenciements.

Suite à la réunion des dix-sept maires des communes en date du 5 novembre 2009 portant sur ce dossier, le Conseil de Communauté de la CCRG a validé la mise en place d'un fonds de financement, à compter du 1^{er} janvier 2010, destiné à financer les futurs départs en retraite et les éventuelles indemnités de licenciement du personnel forestier (délibération du 1^{er} décembre 2009). Le principe retenu a été le prélèvement d'un pourcentage sur chaque facturation adressée aux communes pour la réalisation de travaux forestiers. Il a été proposé de fixer cette cotisation à 4 % de la facture (*cf annexe 1*).

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe de la mise en place, par la CCRG, d'un fonds de financement « personnel forestier » à compter du 1^{er} janvier 2010, selon les modalités précitées.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4° / POINT : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE :

Suite à la demande de préjudice de M. et Mme Daniel Haering découlant de l'annulation de leur permis de construire en 1996, M. le Maire rappelle que le jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 01/12/2009 condamne la commune de Wuenheim au versement d'une somme de 21.790,30 € + 1.000 € au titre des frais de procédure.

Dans le cas où les époux Daniel Haering feraient appel de ce jugement, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à ester en justice (appel incident de la commune)
- autoriser M. le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires au règlement de cette affaire et notamment à mandater l'avocat de la commune d'introduire, le cas échéant, l'appel incident

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Lors de la discussion de ce point, M. le Maire a donné lecture du jugement du 1/12/2009 rendu par le Tribunal Administratif de Strasbourg. Il a également donné communication de la lettre de l'avocat de la commune qui nous conseille de ne pas interjeter un appel principal : « le raisonnement du tribunal est conforme à la jurisprudence habituelle en pareille matière. Les montants alloués ne sont pas exagérés au vu des revendications initiales des intéressés (qui réclamaient 72.270 €) ». Enfin, il a informé ses collègues des démarches entreprises auprès de notre assurance, à savoir la CIADE de Colmar, au titre de la « multirisque » et de l'assurance personnelle du Maire.

5° / POINT : DEMANDE DE DON :

Par lettre du 23/12/2009, le Président de la Communauté de Communes fait savoir qu'il a été saisi par le Président de l'Association « Les restaurants du cœur » concernant le remplacement du véhicule de l'Association qui est hors d'usage.

Il propose que la Communauté de Communes et les dix-sept communes fassent un don pour lui permettre de réunir les fonds nécessaires à l'achat soit d'un nouveau véhicule, soit d'une occasion récente. Le montant de la dotation à verser est laissé à l'appréciation de chaque conseil Municipal. Il proposera au prochain Conseil de Communauté le versement d'une somme d'environ 1.000 € pour le compte du Conseil de Communauté, l'objectif étant d'aboutir à réunir une somme de 4 à 5.000 € au bénéfice de l'Association.

Le Conseil Municipal donne son accord majoritairement pour le versement d'un don de 200 € à l'exception de MM. Haennig et Mechler qui s'abstiennent.

La dépense sera prévue à l'article 65748 du budget primitif 2010.

6° / POINT : DIVERS :

* statistiques « urbanisme » 2009 : ont été déposées en mairie :

- 3 demandes de Permis de Construire
- 1 Permis de Construire Modificatif
- 8 demandes de Certificat d'Urbanisme
- 1 demande de Renseignements d'Urbanisme
- 33 Déclarations de Travaux
- 9 Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 1 Autorisation de Travaux

* fixation des tarifs de vente coupes sur pied :

Le Conseil Municipal est invité à fixer à :
- 30 € le m³ de chêne
pour la coupe sur pied achetée par Olry de Turckheim (68).

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La séance est close à 20h30.